



PROGRAMME CLE

2022— 2026

~ ~ ~

Service Accueil Temps Libre

Administration Communale Onhaye

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
I. PROGRAMME CLE : DEFINITION	3
II. PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
A. Informations générales sur la Commune	5
B. Présentation du Service ATL	9
C. Commission Communale de l'Accueil (CCA)	10
III. IDENTITE DES OPERATEURS DE L'ACCUEIL	13
A. Opérateur demandant le renouvellement de son agrément	13
A.1. Accueil extrascolaire d'Anthée	13
A.2. Accueil extrascolaire de Falaën	13
A.3. Accueil extrascolaire d'Onhayé	14
A.4. Accueil extrascolaire de Sommière	14
B. Structures d'accueil partenaires ne demandant pas d'agrément	15
B.1. Complexe sportif & associatif de Miavoye	15
B.2. Latitudesport	15
B.3. RCS Onhayé	15
B.4. Basket Club Miavoye-Gérin-Hastière	16
B.5. Bad Sax Miavoye Asbl	16
B.6. Mishido Club Hastière	16
B.7. Garuda Muay Thai	16
B.8. G.M. Dance Production Asbl	17
B.9. Génération Crew	17
B.10. Saïdim Fight Club	17
B.11. Psychomotricité relationnelle	17
B.12. Bibliothèque	18
B.13. Les Fermes du Bonheur Asbl	18
IV. ETAT DES LIEUX	19
A. Procédure d'élaboration	19
B. Synthèse des besoins récoltés	20
1. Potentiel d'accueil	20
2. Plages horaires	20

3. Coût	20
4. Accessibilité géographique	20
5. Taux d'encadrement	21
6. Formation du personnel	21
7. Matériel	21
8. Locaux & espaces extérieurs	21
9. Information aux parents	21
10. Partenariat et coordination	22
11. Prise en compte de l'avis des enfants	22
V. <u>OBJECTIFS DU PROGRAMME CLE 2022-2026</u>	23
A. Objectifs prioritaires	23
1. Potentiel d'activités & partenariats	23
2. Prise en compte de l'avis des enfants	23
3. Accessibilité géographique	23
B. Objectifs non prioritaires	24
1. Matériel	24
2. Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques	24
3. Respect du bien-être de l'enfant	24
4. Accessibilité – coût	24
VI. <u>MODALITES DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT</u>	25
A. Partenariat entre opérateurs de l'accueil	25
B. Partenariat avec le complexe sportif & associatif de Miavoye	25
C. Partenariat avec d'autres communes	26
D. Partenariat avec d'autres associations & partenaires	26
E. Collaboration entre les écoles et les partenaires	26
VII. <u>MODALITES D'INFORMATION</u>	27
Information de la coordination aux usagers	27
VIII. <u>MODALITES DE REPARTITION BUDGETAIRE</u>	28
A. Pour la coordination	28
B. Pour l'accueil extrascolaire	28
C. Budgets communaux complémentaires	29
IX. <u>CONCLUSION</u>	30

I. PROGRAMME CLE : DEFINITION

Le Programme CLE est un programme de Coordination Locale pour l'Enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la Commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tous, ou en partie, les besoins révélés par l'état des lieux.

Le programme CLE vise les périodes suivantes :

- avant et après l'école jusqu'à 18h au moins
- le mercredi après-midi
- les Journées Pédagogiques
- le week-end
- les congés scolaires

Les activités relevant du programme sont accessibles en priorité aux enfants résidant dans la Commune et/ou fréquentant un établissement scolaire établi sur le territoire de la Commune.

Le programme CLE détermine au moins :

1. les opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ;
2. les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux ;
3. les modalités de collaboration entre opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE;
4. les modalités d'information aux usagers potentiels sur le programme CLE, et particulièrement en ce qui concerne l'organisation concrète de l'accueil des enfants ;
5. les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE, ainsi que les montants minimaux de ceux-ci, et les modalités de répartition des autres moyens publics qui lui sont attribués hormis les moyens octroyés par la Communauté française ;

Pour chacun des opérateurs de l'accueil, le programme CLE précise au moins en annexe :

1. l'adresse du siège, sa forme juridique, son numéro de compte bancaire et les coordonnées du (de la) responsable du pouvoir organisateur ;
2. le projet d'accueil ;
3. les reconnaissances, agréments ou autorisations obtenues par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté française ou l'affiliation à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté française ;
4. les lieux où peuvent être accueillis les enfants ;

5. s'il échet, les modes, en ce compris l'encadrement, et durées prévisibles de déplacements;
6. l'offre et les activités d'accueil par lieu et par périodes durant lesquelles les enfants sont accueillis, en y distinguant les activités existantes qui ont déjà fait l'objet du relevé établi par l'état des lieux visé à l'article 7 des nouvelles activités qui sont ou vont, le cas échéant, être organisées pour répondre à tout ou en partie des besoins d'accueil révélés par cet état des lieux;
7. le taux d'encadrement pratiqué par lieu d'accueil ;
8. la qualification du personnel par lieu d'accueil ;
9. les montants des participations financières des personnes qui confient les enfants par activité d'accueil et le montant des subventions perçues par l'opérateur de l'accueil pour les activités ;
10. s'il échet, une demande d'agrément.

Le programme CLE est un programme quinquennal ; les actions proposées ont donc 5 ans pour être mises en place. Durant ces 5 ans, une évaluation du programme CLE est prévue 4 ans après la date d'agrément.

Chaque année, un plan d'action sera établi et présenté à la CCA, qui devra l'avaliser et qui sera ensuite transmis au Conseil communal, pour information. Ce plan d'action reprendra les priorités spécifiques, issues du programme CLE, à développer dans l'année en cours.

Au terme de l'année, un rapport d'activités sera rédigé afin d'évaluer les actions menées et présenté en CCA, ce qui permettra à chacun d'être informé du travail effectué et, au besoin, de réajuster les objectifs.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

La Commune d'Onhaye comporte 7 villages :

- Anthée
- Falaën
- Gérin
- Onhaye
- Serville
- Sommière
- Weillen

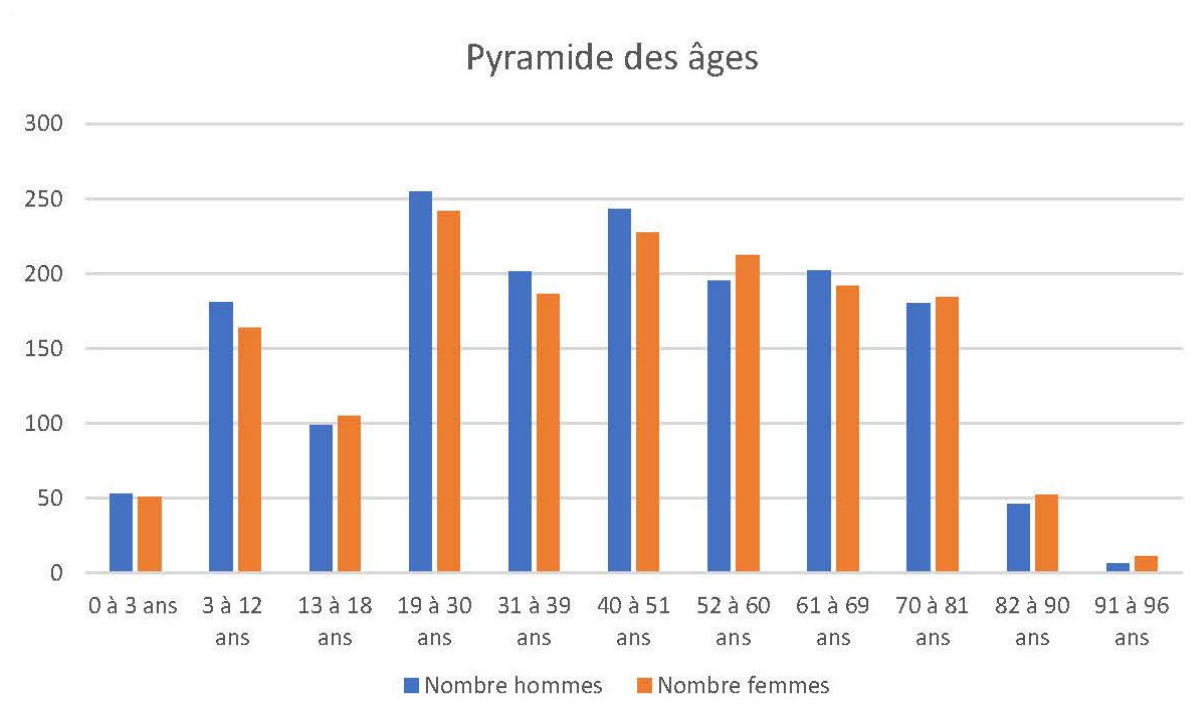


Administration Communale
Rue Albert Martin 3
5520 ONHAYE

Tél. : 082/66.57.50
Fax : 082/64.63.07

POPULATION

Population au 03/12/2021 : 3.287 habitants (1.626 femmes et 1.661 hommes)



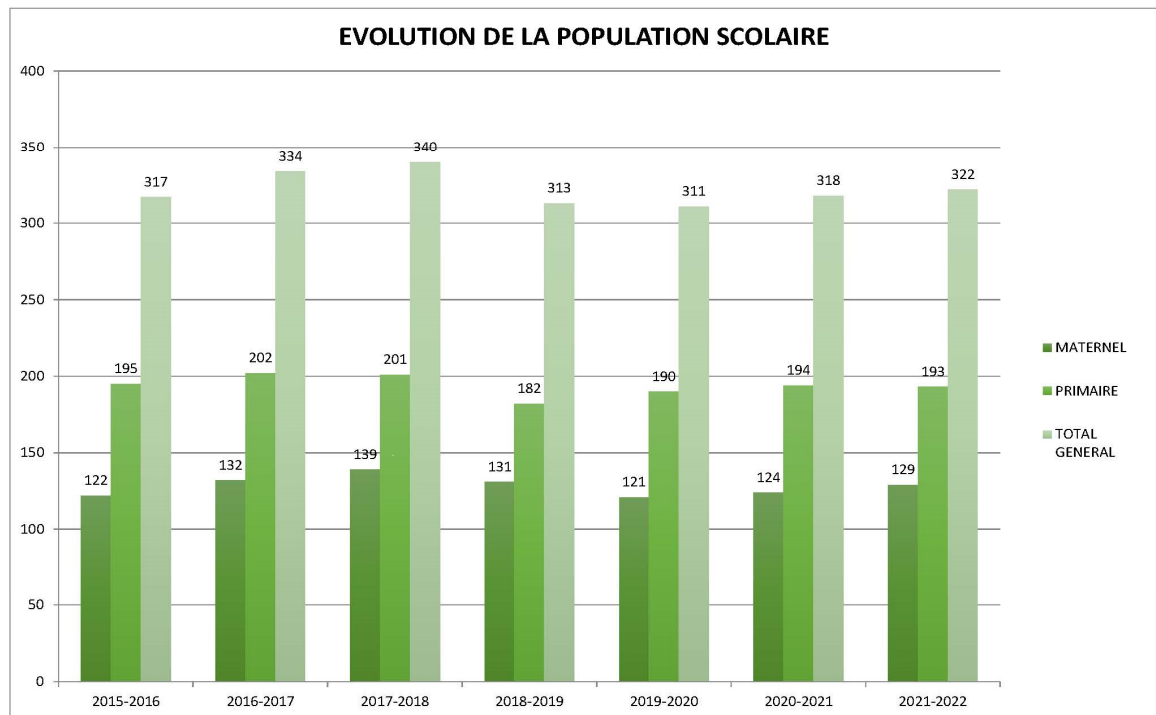
POPULATION SCOLAIRE (au 01/12/2021)

328 élèves dont 109 domiciliés hors commune : 135 maternelles et 193 primaires.

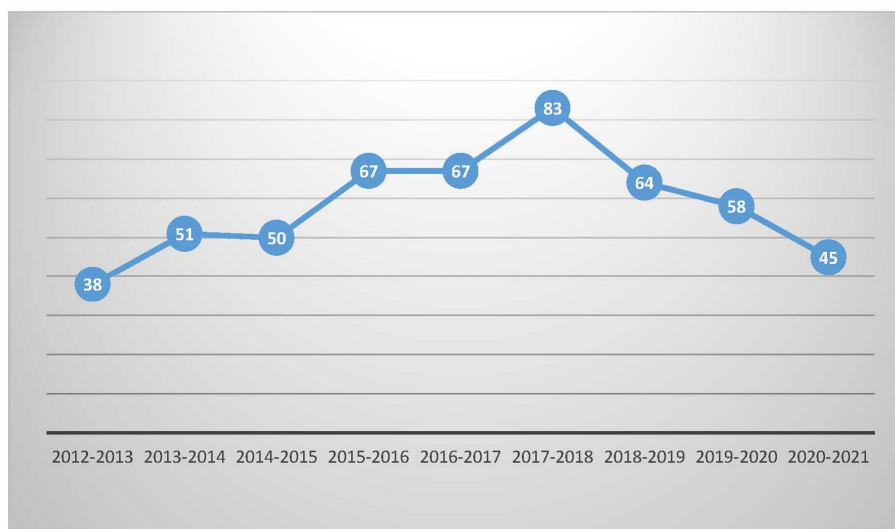
La Commune d'Onhaye comprend un seul réseau d'enseignement : une Ecole Fondamentale communale regroupant 4 implantations scolaires dirigées par une Directrice, Mme Caroline FALLAY.

L'implantation scolaire de Sommière propose également l'enseignement en immersion anglaise à partir de la 3^{ème} maternelle.

Evolution de la population scolaire



Evolution de la fréquentation du mercredi après-midi



IMPLANTATIONS SCOLAIRES



Implantation d'Onhaye

Maternelles : 52 élèves

Primaires : 93 élèves

Total : 145 élèves

Implantation d'Anthée

Maternelles : 33 élèves

Primaires : 48 élèves

Total : 81 élèves



Implantation de Falaën

Maternelles : 19 élèves

Primaires : 27 élèves

Total : 46 élèves

Implantation de Sommière

Maternelles : 31 élèves

Primaires : 25 élèves

Total : 56 élèves



B. PRESENTATION DU SERVICE ATL

C'est en juillet 2003 que la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place le décret ATL relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Le Décret ATL vise à intégrer les structures d'accueil d'une manière coordonnée, à développer les structures d'accueil et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants.

En décembre 2003, l'Administration Communale d'Onhaye a décidé de créer le Service Accueil Temps Libre et de désigner Mme Marina Verbruggen en tant que coordinatrice ATL.

1. Echevinat de l'Accueil Temps Libre & Présidente de la CCA

Echevine : Mme Nathalie LEKEUX

Attributions : Enseignement – Accueil Temps Libre – Petite Enfance – Bibliothèque –
Gestion des salles

2. Coordinatrice ATL

Marina VERBRUGGEN

Rue Albert Martin 3

5520 ONHAYE

Tél. : 082/66.57.51 – 0491/61.39.79

Fax : 082/64.63.07

Mail : marina.verbruggen@onhaye.be

Mme Marina VERBRUGGEN possède un contrat à Temps plein au sein de l'Administration Communale : un ½ Temps en tant que Coordinatrice ATL et l'autre mi-temps en tant qu'employée communale où elle remplit entre autres la fonction de responsable de projets pour les accueils des 4 implantations scolaires.

C. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL (CCA)

Composante n°1 - Les représentants du Conseil Communal :	
Membre du Collège Communal ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège Communal :	
Effectif : LEKEUX Nathalie, Echevine de l'enseignement	Suppléant : ROUYRE Hélène, Echevine de la Jeunesse & des sports
Représentant(e)s désigné(e)s par les conseillers communaux :	
Effectifs : SCOHY Isabelle, conseillère communale DESSEILLE Céline, conseillère communale BOUCHAT Dimitri, conseiller communal	Suppléants : BAUDOIN Olivier, conseiller communal de GIEY Werner, conseiller communal CLEDA Francis, conseiller communal

Composante n°2 - Les représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : GEONET Isabelle, institutrice école Anthée COLLARD Kathelyne, institutrice école Falaën POUCET Anne, institutrice école Onhay DISKEUVE Nicole, institutrice école Sommière	Suppléant : VANDENBERGHE Bernadette, institutrice école Anthée JAMAR Maureen, institutrice école Falaën VANSTEENKISTE Madeline, institutrice école Onhay FOCANT Caty, institutrice école Sommière

Composante n°3 - Les représentants des personnes confiant leurs enfants:	
a) les associations de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la commune :	
- un(e) représentant(e) d'association de parents de l'enseignement officiel subventionné dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif :	Suppléant :
SOETAERT Sammie, Membre AP Anthée	ANTOINE Ingrid, Membre AP Anthée
SWINNEN Caroline, Membre AP Falaën	BURY Marjorie, Membre AP Falaën
DERMOUT Gilles, Président AP Onhay	SIMON Marie-Céline, Secrétaire AP Onhay
BERGHMANS Pauline, Membre AP Sommière	

Composante n°4 - Les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil oeuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E. sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif(s) :	Suppléant(s) :
FONTAINE Delphine, accueillante école Anthée	ANDRE Doris, accueillante école Onhay
CROL Annelise, accueillante école Onhay	DEVIGNE Marie-Laurence, accueillante école Onhay
GEPTS Nancy, accueillante école Sommière	COLOT Pascale, accueillante école Falaën
DEROEUX Charlotte, Directrice Maison de l'Enfant « Au Paradis des P'tits » à Gérin	HANCQ Françoise, Assistante sociale co-accueil « Les Dadoux » à Anthée (Les Arsouilles)

Composante n°5 - Les représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.	
Effectif(s) :	Suppléant(s) :
CIARMOLI Sabrina, Plan Cohésion Sociale	
DENOISEUX Rémi, gestionnaire du complexe sportif & associatif de Miavoye	
GARDIN Claudine, Bénévole bibliothèque	
LEONARD Julie, Bénévole bibliothèque	

Autres personnes présentes lors des CCA

Les personnes ci-dessous sont invitées lors de chaque CCA avec voix consultative :

- Mme Isabelle VANESSE, Représentante de la Province de Namur
- Mme Isabelle DURIEUX, Coordinatrice ONE
- Mme Caroline FALLAY, Directrice des écoles
- Mme Murielle MINETTE, Accueillante extrascolaire
- Mme Lisa LEMAIRE, Accueillante extrascolaire

III. IDENTITE DES OPERATEURS DE L'ACCUEIL

A. OPERATEUR DEMANDANT LE RENOUVELLEMENT DE SON AGREMENT

L'Administration Communale d'Onhaye est le seul opérateur agréé sur le territoire de la Commune via ses accueils extrascolaires dans les 4 implantations scolaires de l'école fondamentale communale : Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière.

Coordonnées complètes :

Administration Communale d'Onhaye
Accueil extrascolaire communal
Rue Albert Martin 3 – 5520 ONHAYE
Responsable de projet : Marina VERBRUGGEN
082/66.57.51
marina.verbruggen@onhaye.be

A.1. Accueil extrascolaire d'Anthée

Site : Ecole communale – Rue Abbé Piret 1 à 5520 ANTHER

Locaux mis à disposition : réfectoire et cours de récréation.

L'accueil est organisé du lundi au vendredi en période scolaire :

- Tous les matins avant le début des cours
- Tous les soirs après les cours, sauf le mercredi
- Lors des Journées pédagogiques

L'accueil est accessible à tous les enfants fréquentant l'implantation scolaire.

A.2. Accueil extrascolaire de Falaën

Site : Ecole communale – Rue de la Gare 5 à 5522 FALAEN

Locaux mis à disposition : réfectoire, cours de récréation et sportzone.

L'accueil est organisé du lundi au vendredi en période scolaire :

- Tous les matins avant le début des cours
- Tous les soirs après les cours, sauf le mercredi
- Lors des Journées pédagogiques

L'accueil est accessible à tous les enfants fréquentant l'implantation scolaire.

A.3. Accueil extrascolaire d'Onhaye

Site : Ecole communale – Rue Abbé Dujardin 16A à 5520 ONHAYE

Locaux mis à disposition : réfectoire, sportzone, salle de gymnastique, classe et cours de récréation.

L'accueil est organisé du lundi au vendredi en période scolaire :

- Tous les matins avant le début des cours
- Tous les soirs après les cours
- Le mercredi après-midi
- Lors des Journées pédagogiques

L'accueil est accessible à tous les enfants fréquentant l'implantation scolaire.

Le mercredi après-midi, l'accueil est également accessible aux enfants domiciliés sur la Commune mais non scolarisés dans une école de la Commune.

A.4. Accueil extrascolaire de Sommière

Site : Ecole communale – Rue de Bouvignes 2 à 5523 SOMMIERE

Locaux mis à disposition : réfectoire, sportzone & salle et cours de récréation.

L'accueil est organisé du lundi au vendredi en période scolaire :

- Tous les matins avant le début des cours
- Tous les soirs après les cours, sauf le mercredi
- Lors des Journées pédagogiques

L'accueil est accessible à tous les enfants fréquentant l'implantation scolaire.

B. STRUCTURES D'ACCUEIL PARTENAIRES NE DEMANDANT PAS D'AGREMENT

B.1. Complexe sportif & associatif de Miavoye

Site : Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable et membre de la CCA : M. Rémi DENOISEUX

L'Asbl Complexe sportif & associatif de Miavoye organise dans ses locaux des activités pendant toute l'année scolaire : Running Junior – Circuit-Training Girly – Mini-tennis & tennis – VTT – Multisports. Des « après-midi anniversaires » sont également organisées le mercredi.

L'Asbl est également déclarée auprès de l'ONE pour l'organisation de stages pendant les congés scolaires : une semaine lors des vacances de printemps, 3 semaines lors des vacances d'été, une semaine lors du congé d'automne et une semaine lors des vacances d'hiver.

Avec la réforme des congés scolaires à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, une semaine de stage sera également organisée lors du congé de détente.

B.2. Latitudesport

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : M. Nicolas RENNESON

L'Asbl est déclarée auprès de l'ONE pour l'organisation de stages pendant les congés scolaires : une semaine lors du congé de détente, une semaine lors des vacances de printemps et 4 semaines lors des vacances d'été.

Avec la réforme des congés scolaires à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, une semaine de stage sera également organisée lors du congé d'automne.

B.3. RCS Onhay

Site : Rue du Forbot 32 à 5520 ONHAYE

Président : M. Jean-Yves SKA

Le RSC Onhay est un club de football qui organise des entraînements et des matchs de football pour les enfants à partir de 5 ans durant toute l'année scolaire, ainsi que des stages pendant les congés scolaires.

Le club dispose de ses propres infrastructures à Onhay.

B.4. Basket Club Miavoye-Gérin-Hastière

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Jennifer Dezutter

Le Basket Club est une association de fait qui dispense des entraînements de basket-ball pour les enfants à partir de l'âge de 3 ans.

Les entraînements sont dispensés les mardis, jeudis, vendredis & dimanche matin.

B.5. Bad Sax Miavoye Asbl

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Elodie Rosier

Le Bad Sax est une Asbl qui dispense des entraînements de badminton pour les enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Les entraînements sont dispensés les lundis, mercredis et jeudis.

B.6. Mishido Club Hastière

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Didier Rahir

Le Mishido Club est une association de fait qui dispense des entraînements de Judo, de Tai-Chi et de Qi Gong pour les enfants à partir de l'âge de 5 ans.

Les entraînements sont dispensés les mercredis et vendredis.

B.7. Garuda Muay Thai

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Belinda Vaira

Le Garuda Muay Thai est une association de fait qui dispense des entraînements de boxe thaïlandaise pour les enfants à partir de l'âge de 5 ans.

Les entraînements sont dispensés les lundis et vendredis.

B.8. G.M. Dance Production Asbl

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Garence Mattart

Il s'agit d'une Asbl qui dispense des entraînements de danses pour les enfants à partir de l'âge de 3,5 ans.

Les entraînements sont dispensés les mercredis, jeudis et samedis.

B.9. Génération Crew

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Dimitri Van de Paer

Génération Crew est une association de fait qui dispense des entraînements de Break Dance pour les enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Les entraînements sont dispensés les lundis et mercredis.

B.10. Saïdim Fight Club

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Dimitri Van de Paer

Il s'agit d'une association de fait qui donne des cours MMA Wing Tsun pour les enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Les cours sont dispensés les mardis et jeudis.

B.11. Psychomotricité relationnelle

Site : Complexe sportif & associatif - Rue Sous-Lieutenant-Piérard 1 à 5520 ANTHER (Miavoye)

Responsable : Cloé Jeanbaptiste

Il s'agit d'une association de fait qui donne des cours de psychomotricité pour les enfants de 3 à 6 ans.

Les cours sont dispensés les dimanches matin.

B.12. Bibliothèque

Site : Rue des Hayettes 2A à 5522 FALAEN

Bénévoles et membres de la CCA : Mmes Claudine GARDIN & Julie LEONARD

La bibliothèque communale n'organise pas d'accueil mais des livres et des jeux sont à disposition des accueils et des écoles dans lesquelles les bénévoles se rendent régulièrement. Partenariat avec l'accueil du mercredi après-midi en projet.

Les bénévoles organisent également des animations ponctuelles pour les enfants.

B.13. Les Fermes du Bonheur Asbl

Site : Rostenne 1 à 5523 SOMMIERE

Responsable : Mme Nicole de Ronchène

L'Absl est un Centre d'Education à l'Environnement qui organise :

- Des classes vertes de 2 à 5 jours
- Des voyages scolaires
- Des stages de vacances pour enfants de 5 à 13 ans
- L'accueil de mouvements de jeunesse pour des groupes de 30 à 80 personnes

IV. ETAT DES LIEUX

A. PROCEDURE D'ELABORATION

L'Etat des lieux s'est déroulé en plusieurs étapes :

- enquête auprès des parents ayant leur(s) enfant(s) scolarisé(s) sur la Commune et auprès des parents domiciliés sur la Commune mais n'ayant pas leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans une école de la Commune (352 familles)
- enquête auprès des 8 accueillantes extrascolaires
- enquête auprès des enfants de 6 à 12 ans dans les écoles (191 enfants)
- enquête auprès des partenaires : 11 clubs sportifs

Les accueillantes et les parents ont reçu un lien pour pouvoir remplir le questionnaire à partir de Framafoms. Les parents n'ayant pas la possibilité de remplir le questionnaire en ligne pouvait le recevoir en version papier sur demande.

Les partenaires ont reçu le questionnaire à compléter par mail.

Les enfants ont rempli le questionnaire en classe avec leurs enseignants.

Les données récoltées dans le cadre de ces différentes enquêtes ont été synthétisées dans l'état des lieux qui a été approuvé par la Commission Communale de l'Accueil en date du 20 mai 2021.

L'analyse des besoins de la Commune d'Onhaye en matière d'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant leur temps libre, basée sur l'état des lieux 2021, a permis de mettre en exergue les différents besoins à combler ou améliorations à apporter et détaillés ci-dessous.

B. SYNTHESE DES BESOINS RECOLTES

1. Potentiel d'activités

- Vu le peu de partenaires présents sur le territoire de la Commune, il existe un réel manque de diversité au niveau des activités :
 - artistiques : musique, peinture, théâtre, ...
 - culturelles : spectacle, musée, ...
 - extérieures ou relatives à l'environnement

Ces activités devraient également être accessibles aux enfants à besoins spécifiques.

- Les parents souhaiteraient qu'une aide aux devoirs soit généralisée dans toutes les implantations scolaires et accessible également aux enfants à besoins spécifiques.

2. Plages horaires

- Certains parents souhaiteraient que la plage horaire de l'accueil du matin dans les écoles soient élargies : à partir de 7h au lieu de 7h15.
- Lors des stages organisés pendant les congés scolaires, ils souhaiteraient également une extension de l'accueil avant et après les activités.

3. Coût

- En général, les parents estiment que les prix pratiqués pour les différents accueils extrascolaires sont démocratiques : accueil après les cours, Journée Pédagogique, mercredi après-midi.
- Dans le cas d'une famille nombreuse, le prix reste cependant un obstacle à la participation des enfants à certaines activités : affiliation à un club sportif toute l'année et participation aux stages pendant les congés scolaires.

4. Accessibilité géographique

- Les parents regrettent de devoir se rendre dans d'autres communes pour pouvoir inscrire leurs enfants à des activités artistiques et culturelles.

- Le complexe sportif & associatif de Miavoye étant décentré sur la Commune, les parents regrettent qu'il n'y ait aucun transport en commun ou un transport communal pour faciliter la participation de leurs enfants aux différentes activités.

5. Taux d'encadrement

- Le taux d'encadrement dans les accueils est généralement satisfaisant. Cependant, il manque une accueillante supplémentaire pour pallier aux remplacements ou comme renfort en cas de besoin.

6. Formation du personnel

- Les clubs sportifs estiment faire face à un manque :
 - De moyens financiers pour former du personnel compétent en suffisance. Ils ne peuvent dès lors pas augmenter leur nombre d'adhérents.
 - De moyens humains pour leur gestion administrative

7. Matériel

- Certains enfants trouvent qu'il y a un manque de matériel adapté à tous les âges, pour garçons/filles et en suffisance.

8. Locaux & espaces extérieurs

En général, il ressort que les locaux et les espaces extérieurs sont suffisamment spacieux, salubres et en bon état.

L'exiguïté des locaux ne permet pas toujours de pouvoir adapter le matériel ou de créer des endroits adaptés.

Au Complexe sportif & associatif de Miavoye, certains responsables de clubs regrettent cependant le manque :

- d'espaces de stockage pour le matériel
- de système de climatisation des salles intérieures
- de terrains de sport extérieurs

9. Informations aux parents

L'information aux parents est généralement suffisante mais il ne faut pas se limiter à certains canaux d'informations : toutes les familles n'ont pas accès à internet pour obtenir les renseignements. Des folders, flyers, ... doivent également être distribués en complément via les écoles, un toutes-boîtes ou les affichages.

10. Partenariat et coordination

- Manque de partenaires organisant des activités artistiques, culturelles ou activités extérieures & relatives à l'environnement sur le territoire de la Commune.
- Les petits clubs sportifs présents à Miavoye éprouvent des difficultés à organiser des partenariats avec des opérateurs actifs ou pas sur la Commune car ils rencontrent un manque d'effectifs.

11. Prise en compte de l'avis des enfants

- Les enfants souhaiteraient qu'on prenne leur avis en compte pour le choix des activités après les cours et pour le mercredi après-midi.

V. OBJECTIFS DU PROGRAMME CLE

2022 - 2026

En analysant les besoins récoltés lors de l'état des lieux et en s'appuyant sur le diagnostic global, les membres de la CCA ont défini des objectifs prioritaires et non prioritaires.

A. OBJECTIFS PRIORITAIRES

1. Potentiel d'activités & partenariats

- Mise en place d'activités artistiques, culturelles et extérieures liées à l'environnement (ponctuelles et/ou sur le long terme).

Afin d'organiser ces activités, une liste non-exhaustive de personnes-ressources, d'animateurs et de partenaires potentiels présents sur ou hors commune a été réalisée avec les membres de la CCA.

- Depuis quelques années, nous souhaiterions qu'une aide aux devoirs gratuite soit généralisée dans les 4 implantations scolaires.

Les enseignants de l'implantation de Sommière organisent déjà une aide aux devoirs 2x/semaine.

Dans l'implantation de Falaën, une enseignante retraitée organise également une aide aux devoirs 2x/semaine. Cette aide est malheureusement suspendue actuellement vu les mesures sanitaires.

Une solution reste à trouver pour les implantations scolaires d'Anthée et d'Onhay.

2. Prise en compte de l'avis des enfants

Des boîtes à idées créées par les enfants vont être installées dans les différents lieux d'accueil afin de récolter l'avis des enfants.

3. Accessibilité géographique

L'achat d'un car communal permettrait d'améliorer l'utilisation du complexe de Miavoye, de la bibliothèque et l'accès aux activités artistiques et culturelles.

B. OBJECTIFS NON PRIORITAIRES

1. Matériel

Chaque année, une partie du budget « fournitures » continuera à être consacré à l'achat de matériel et de jeux intérieurs & extérieurs, diversifiés pour tous les âges et en quantité suffisante.

2. Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques

Mise en place d'une aide aux devoirs pour les enfants à besoins spécifiques, ainsi que d'activités adaptées pendant les congés scolaires.

3. Respect du bien-être de l'enfant

Une attention particulière sera apportée à favoriser l'épanouissement de l'enfant en respectant son rythme et en lui proposant des activités liées à ses envies et ses besoins.

4. Accessibilité - coût

Le coût pour les affiliations à un club sportif ou à une activité culturelle ainsi que le tarif pour des stages pendant les congés scolaires peuvent être un frein pour l'inscription de certains enfants, notamment pour les familles nombreuses.

Chaque début d'année scolaire, une information sera diffusée aux parents concernant les différentes aides financières possibles pour les activités extrascolaires, sportives, culturelles, ...

VI. MODALITES DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT

L'offre en matière d'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sur la commune d'Onhay se développe grâce à des collaborations et des partenariats entre acteurs de l'accueil temps libre.

A travers la mise en œuvre de ce programme CLE, nous souhaitons :

- Associer l'ensemble des acteurs
- Renforcer la cohésion sociale
- Soutenir et créer davantage de partenariats
- Offrir des services de qualité
- Offrir une grande diversité d'activités proposées, tout en respectant le rythme des enfants et leur épanouissement global

A. Partenariat entre opérateurs de l'accueil

La Commune ne comprend qu'un réseau communal avec 4 implantations scolaires qui sont dirigées par une directrice commune.

Le seul opérateur agréé sur la Commune est l'Administration Communale via les accueils dans les 4 implantations scolaires avant & après les cours, lors des Journées pédagogiques et l'accueil du mercredi après-midi.

Par ailleurs, des réunions réunissant les accueillantes des tous les accueils extrascolaires sont organisées régulièrement. Celles-ci sont importantes car elles permettent également d'échanger sur le vécu de chacune et de partager leurs trucs et astuces.

B. Partenariat avec le complexe sportif & associatif de Miavoye

Partenariat avec l'Asbl Complexe Sportif, le Service Accueil Temps Libre de Hastière, le Service Accueil Temps Libre d'Onhay et le Centre Culturel de Hastière pour l'organisation de stages durant les vacances scolaires : 3 semaines aux vacances d'été, une semaine aux vacances d'automne, une semaine aux vacances d'hiver et à partir de 2023, une semaine lors du congé de détente.

Les autres périodes de vacances sont couvertes par l'Asbl Latitudesport : congé de détente, une semaine aux vacances de printemps, 4 semaines aux vacances d'été et à partir de 2022, une semaine lors du congé d'automne.

Lors des stages organisés pendant les congés scolaires, les différents clubs sportifs situés dont le Complexe sont également sollicités pour encadrer un stage sportif.

Lors des Journées pédagogiques, des activités sportives et créatives sont organisées au Complexe. A voir si des activités ponctuelles pourraient également être envisagées le mercredi après-midi, sous réserve de disponibilité vu l'organisation des « après-midi anniversaires » organisées par le Complexe.

C. Partenariat avec d'autres communes

Depuis l'année scolaire 2015-2016, la Commune d'Onhaye est partenaire avec la Commune de Hastière pour l'organisation des formations continues des accueillantes extrascolaires.

L'association des 2 partenaires permet de rassembler un groupe suffisant (15 personnes) pour organiser ces formations en délocalisation dans les communes.

Avantages :

- Suppression des problèmes de mobilité pour beaucoup d'accueillantes
- Répartition des frais de formation sur les 2 communes
- Organisation des formations pendant les congés scolaires

D. Partenariat avec d'autres associations & partenaires

- Bibliothèque
L'accueil extrascolaire projette de créer un partenariat avec la bibliothèque pour organiser des activités ponctuelles les mercredis après-midi.
- Amicale des Seniors
Des contacts ont déjà été pris avec le groupe des 3x20 organisant des ateliers créatifs pour l'organisation d'activités ponctuelles les mercredis après-midi ou lors des Journées pédagogiques.

E. Collaboration entre les écoles et les partenaires

Les contacts avec les écoles sont toujours très constructifs. Les partenaires peuvent passer par elles afin de distribuer des informations aux parents, ce qui est très pratique afin d'informer une grande majorité du public ciblé.

VII. MODALITES D'INFORMATIONS

INFORMATION DE LA COORDINATION AUX USAGERS

L'enquête menée dans le cadre de l'état des lieux nous fait observer que les parents se sentent suffisamment bien informés.

De manière générale, chaque acteur de l'ATL (opérateur, club sportif, ...) se charge de sa propre communication aux utilisateurs. Ils utilisent leur propre page Facebook et/ou site Internet, les contacts qu'ils ont avec les participants des années antérieures, des folders qu'ils distribuent dans les cartables avec la collaboration des écoles.

En fonction des activités organisées, l'information aux usagers potentiels est réalisée via les différents réseaux suivants :

- l'application Quick School pour les enfants scolarisés sur la Commune
- un fascicule aux parents distribué via les écoles de la Commune
- un courrier personnalisé aux enfants domiciliés sur la Commune mais ne fréquentant pas les écoles de la Commune
- un article via le bulletin communal « Le P'tit Walhérois » distribué trimestriellement
- un affichage dans les commerces et à la Maison Communale
- les sites internet & comptes Facebook : du Complexe sportif & associatif de Miavoye et de l'Asbl Latitudesport
- via son site internet et son compte Facebook, la commune diffuse les informations des différents opérateurs
- les accueils extrascolaires étant organisés dans chaque école, c'est via ceux-ci que passe l'information

VIII. MODALITES DE REPARTITION BUDGETAIRE

A. POUR LA COORDINATION

La commune d'Onhay, comme toute commune inscrite dans le cadre du Décret ATL perçoit une subvention annuelle de coordination octroyée par l'ONE.

La population des enfants de 3 à 12 ans étant inférieure à 1999, c'est le montant minimum de la subvention qui lui est accordé. Ce montant permet de prendre en charge une partie de la rémunération de la coordinatrice ATL, engagée à mi-temps.

B. POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

1. Accueil après les cours

Une participation financière est demandée aux parents pour l'accueil des enfants après l'école selon le tarif décrit ci-dessous :

- Accueil de 15h20 à 18h
- Gratuit jusque 16h30
- 0,50 € par enfant pour toute ½ heure entamée de 16h30 à 18h
- 5€ par enfant pour tout ¼ entamé après 18h
- Gratuit à partir du 3^{ème} enfant

2. Accueil du mercredi après-midi

Une participation financière est demandée aux parents pour l'accueil des enfants le mercredi après-midi :

- 1h d'activité : 3 € pour le 1^{er} enfant et 2 € à partir du 2^{ème} enfant
- 2h d'activités : 5 € pour le 1^{er} enfant et 4 € à partir du 2^{ème} enfant

Le transport pour amener les enfants à l'accueil centralisé d'Onhay est pris en charge par la Commune sur fonds propres.

Les accueils extrascolaires dans les écoles sont agréés par l'ONE et reçoivent donc la subvention aux opérateurs. La subvention et la participation des parents sont réparties entre le salaire des accueillantes et l'achat de matériel destiné aux accueils en fonction des besoins.

C. BUDGETS COMMUNAUX COMPLEMENTAIRES

La commune est le PO de l'accueil extrascolaire communal. En plus du subside de fonctionnement de l'ONE, elle perçoit la participation financière des parents. Ces recettes ne permettent pas de couvrir les salaires et les frais de fonctionnement des accueils extrascolaires.

Chaque année, la Commune inscrit donc au budget un montant complémentaire pour l'Accueil extrascolaire. Le maintien de ce budget permet de compléter les moyens octroyés par l'ONE et de soutenir l'amélioration de l'accueil et la réalisation des objectifs du programme CLE :

- Formation des accueillantes et de la responsable de projets
- Organisation d'activités le mercredi après-midi
- Organisation du transport des enfants le mercredi midi
- Organisation d'activités lors des Journées Pédagogiques

Budget annuel (chiffres pour 2022) :

- Fournitures matériel : 3.500 €
- Animation : 1.000 €
- Transport : 4.700 €
- Formation du personnel : 1.500 €
- Chèques ALE : 2.000 €
- Réception : 200 €
- Déplacements : 500 €

Pour l'organisation des différentes activités, la Commune met également gratuitement à disposition :

- les salles communales
- les locaux des écoles communales

La mise à disposition des salles & locaux communaux et scolaires est possible sur demande. Des Sportzones ont été construit aux abords des écoles à Anthée et Falaën, ainsi qu'Onhay et Sommière (espaces multisports couverts). Ceux-ci sont accessibles librement aux écoles et au public.

IX. CONCLUSION

L'offre en matière d'Accueil Temps Libre est relativement complète sur la commune d'Onhaye. Chaque école propose un accueil extrascolaire avant et après les cours, avec de larges plages horaires. Cela permet aux parents de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle dans un état d'esprit serein.

C'est dans la diversification des activités qu'un effort reste à faire afin d'amplifier l'offre qui existe déjà. Il faut donc impulser le développement et l'innovation afin d'évoluer au rythme de notre société et ainsi garantir le plus idéalement possible une réponse aux besoins des enfants et de leurs parents, mais aussi des professionnels et bénévoles qui les entourent.